

LIVRET D'ACCUEIL

UCA

Unité de **C**hirurgie **A**mbulatoire
Pavillon Siredey, Rez-de-Chausée
Hôpital Universitaire Pitié Salpêtrière
47 / 83 boulevard de l'Hôpital
75 013 PARIS

Poste de soins

☎ 01 42 17 76 88

☎ 01 42 17 75 37

Secrétariats médicaux

☎ 01 42 17 81 14

01 42 17 81 01

01 42 17 81 11



HÔPITAUX UNIVERSITAIRES
PITIÉ SALPÊTRIÈRE
CHARLES FOIX

ASSISTANCE
PUBLIQUE



HÔPITAUX
DE PARIS

SOMMAIRE

Préparer votre hospitalisation en ambulatoire page 4.

1/ Vous devez faire votre pré-admission page 4.

2/ Vous aurez une consultation d'anesthésie page 6.

3/ Vous devez anticiper votre venue à l'hôpital page 6.

4/ Vous serez contacté par l'équipe d'UCA page 6.

5/ Ce que vous avez à faire la veille page 7.

Le jour de l'intervention page 8.

1/ A votre domicile page 8.

2/ A l'hôpital page 9.

Consignes à respecter après votre intervention page 11.

Madame, Monsieur,

Vous allez bénéficier d'une intervention au sein de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA) de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière. La chirurgie en ambulatoire est un mode de prise en charge permettant de raccourcir votre hospitalisation à moins de 12 heures : vous rentrerez le matin pour être opéré le jour même et ressortirez en principe en fin de journée.

Attention, une hospitalisation plus longue ne peut être exclue si votre état le nécessite.

De nombreuses études montrent le bénéfice de l'ambulatoire : une diminution du risque d'infection ou de phlébite et un taux de satisfaction des patients très élevé. La chirurgie ambulatoire est aussi sûre que celle faite en hospitalisation classique.

Votre parcours comportera, après la première consultation avec le chirurgien :

- *une consultation avec le médecin anesthésiste si l'intervention nécessite une anesthésie générale ou loco-régionale,*
- *un séjour court à l'hôpital ne dépassant pas le temps nécessaire pour la réalisation de votre intervention et la surveillance optimale des suites opératoires immédiates,*
- *et une consultation post opératoire avec votre chirurgien.*

Le passeport joint à ce livret contient les documents nécessaires à chaque étape médicale ou administrative de votre parcours. C'est pourquoi il faut le conserver, lire les différents documents qu'il contient et le présenter à chaque rendez-vous.

Vous trouverez dans ce livret, en plus des éléments d'information, des consignes précises que nous vous demandons de respecter avant et après votre intervention. Nous vous souhaitons un bon séjour parmi nous.

L'équipe de chirurgie ambulatoire

Préparer votre hospitalisation en ambulatoire

Vous venez de rencontrer votre chirurgien qui a programmé votre intervention en ambulatoire.

La programmiste a fixé avec vous votre date d'intervention ainsi que votre Rendez-vous de consultation anesthésie et vous a expliqué les démarches à suivre en vue de cette hospitalisation.

Il est important de vérifier que vous nous avez communiqué un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre facilement.

Si vous devez annuler votre intervention vous devez avertir au plus vite la programmiste afin que nous puissions proposer votre date opératoire à un autre patient.

Vous devez faire votre pré-admission

Entre la consultation de chirurgie et celle d'anesthésie, vous devez **IMPÉRATIVEMENT** faire votre pré-admission dans le **bâtiment des admissions en face du bâtiment Gaston Cordier.**





Vous devrez fournir les documents suivants :

- La fiche de convocation.
- Si vous résidez en France :
 - ▶ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour)
 - ▶ Pour les patients mineurs :
le livret de famille et la pièce d'identité du responsable légal (la présence du responsable est obligatoire pour faire la pré-admission)
 - ▶ L'attestation d'assurance maladie en cours de validité et/ou la carte vitale à jour ou l'attestation d'aide médicale d'état si vous en êtes bénéficiaire
 - ▶ La carte de mutuelle (recto-verso) en cours de validité, le décompte de remboursement ou votre attestation de CMU
 - ▶ Un justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF ...)
- Si vous êtes de passage en France :
 - ▶ Votre passeport
 - ▶ Une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de la personne qui assure votre hébergement en France
 - ▶ En fonction de votre nationalité :
 - Si vous êtes expatrié : une attestation d'ouverture des droits
 - Si vous êtes ressortissant de la communauté européenne le formulaire original E112
 - Si vous êtes algérien : le formulaire SE 352 ou une prise en charge
 - Sinon une attestation du règlement effectué à la paierie auprès de l'Ambassade de France de votre pays (déclaration de recette) ou une provision suffisante (selon le devis estimatif)

Cette phase de préadmission permet de simplifier les formalités administratives le jour de votre intervention.

Vous aurez une consultation d'anesthésie

Si le chirurgien demande une anesthésie générale ou locorégionale pour votre intervention, La programmiste vous donnera un rendez-vous pour la consultation d'anesthésie. Si vous ne pouvez pas vous rendre à la consultation d'anesthésie, merci de téléphoner au 01 42 17 81 97 pour prévenir et fixer un nouveau rendez-vous.

La consultation d'anesthésie est obligatoire.

Vous devrez impérativement pour cette consultation : remplir le questionnaire d'anesthésie donné avec votre passeport d'ambulatoire, apporter votre dernière ordonnance et si vous en avez, vos comptes-rendus de consultation spécialisée (en particulier cardiologue, pneumologue...) et/ou d'hospitalisation ainsi que les résultats de votre dernière prise de sang et bilan cardiaque (électrocardiogramme, échographie cardiaque, doppler...).

C'est lors de cette consultation que le médecin anesthésiste vous confirmera que vous pouvez bénéficier d'une intervention en ambulatoire. Il vous réexpliquera les consignes particulières que vous devez respecter avant et après l'anesthésie et vous remettra une ordonnance avec les médicaments contre la douleur à prendre après l'opération.

Vous devez anticiper les modalités de votre retour après votre intervention

Passez à la pharmacie avant votre intervention :

Vous devez acheter les médicaments et les bas de contention qui vous ont été prescrits à la consultation d'anesthésie ; cela vous permettra de rentrer directement chez vous après l'intervention. Vous pouvez vous préparer à l'avance un repas léger pour le soir de votre retour et faire quelques provisions pour vous permettre de vous reposer les premiers jours suivant l'intervention.

Organisez votre sortie après l'opération : assurez-vous que vous aurez une personne pour venir vous chercher impérativement avant 18h (heure de fermeture de la structure) et pour passer la nuit chez vous après l'intervention. Si vous repartez avec cette personne en taxi, prévoyez de commander votre taxi, l'infirmière de l'UCA se chargera de d'appeler un taxi en fonction d l'horaire de sortie prévue.

■ Si le chirurgien ou l'anesthésiste ont donné leur accord pour un bon de transport après la chirurgie, commandez un taxi conventionné.

■ Si le chirurgien ou l'anesthésiste n'ont pas jugé nécessaire d'effectuer un bon de transport, vous pouvez commander n'importe quel taxi à vos frais.

Vous ne serez pas autorisé à sortir seul de l'hôpital.

Vous serez contacté par l'équipe d'UCA

Vous serez contacté par l'équipe de chirurgie ambulatoire la veille de votre opération (le vendredi si vous êtes opéré le lundi) pour vous donner l'heure exacte de convocation.

Ce que vous devez faire à votre domicile 48 heures avant l'intervention

La préparation de la peau est très importante pour limiter les risques infectieux. Cette préparation a pour but d'éliminer les micro-organismes présents naturellement sur votre revêtement cutané.

Vous devez pratiquer une dépilation de la zone à opérer (cf. schéma) avec :

■ **une crème dépilatoire** (disponible en grande surface ou pharmacie).

Attention : faites un test sur la peau pour vérifier l'absence d'allergie à la crème dépilatoire (voir mode d'emploi).

■ **ou une tondeuse**

PAS DE RASAGE.

Enlever si nécessaire votre vernis à ongle et coupez vos ongles. Otez tous vos bijoux y compris votre alliance, piercing ...

Vous devez prendre une première douche avec le savon en respectant les règles suivantes :

■ mouiller les cheveux, le visage et le corps puis,

■ se laver avec le gel liquide en se savonnant avec les mains en partant du haut du corps et en allant vers le bas, terminez par les parties génitales puis anales.

■ Insister sur les cheveux, les oreilles et derrière les oreilles, le nez, les aisselles, sous les seins, le nombril, l'appareil génital et les pieds en particulier entre les orteils.

■ Bien frotter et faire mousser.

■ Ne rincer qu'à la fin : le gel liquide doit rester en contact avec la peau au moins 2 minutes. Le rinçage doit être abondant jusqu'à élimination complète de la mousse.

Ne mettre aucune crème sur le visage et/ou le corps, aucun déodorant ou parfum et bien sûr aucun maquillage. Ne pas mettre de produit sur les cheveux (gel, laque...).

Se sécher avec une serviette propre et remettre des sous vêtements et vêtements propres. Les draps dans lesquels vous allez dormir doivent également être propres.

Prenez votre traitement habituel sauf ceux que le médecin anesthésiste vous aura demandé d'arrêter lors de la consultation d'anesthésie. Vous ne devez rien manger (toute nourriture y compris chewing-gum et bonbons) et ne plus fumer ni boire d'alcool à partir de minuit.

Le jour de l'intervention

Enlever si nécessaire votre vernis à ongle ou faux ongles et coupez vos ongles. Otez tous vos bijoux y compris votre alliance, piercing ...

Deux heures environ avant votre arrivée, vous devez prendre une douche avec votre savon liquide selon la procédure.

Ne mettre aucune crème sur le visage et/ou le corps, aucun déodorant ou parfum et bien sûr aucun maquillage. Ne pas mettre de produit sur les cheveux (gel, laque...).

Se sécher avec une serviette propre et remettre des sous vêtements et vêtements propres.

Prenez votre traitement habituel sauf ceux que le médecin anesthésiste vous aura demandé d'arrêter lors de la consultation d'anesthésie.

Vous ne devez rien manger (toute nourriture y compris chewing-gum et bonbons) et ne plus fumer ni boire d'alcool à partir de minuit.

À votre domicile

Vous pouvez prendre vos médicaments habituels avec un verre d'eau sauf ceux arrêtés par le médecin anesthésiste.

Si vous le souhaitez, 2 heures avant votre heure de convocation, vous pouvez boire des liquides clairs : eau, café ou thé sucrés si besoin mais sans lait et sans aucune nourriture solide.

Amenez vos examens (biologie, radiologie, échographie ...) en lien avec votre opération et vos médicaments. N'oubliez pas d'amener votre livret d'accueil avec la feuille de recommandations sur l'anesthésie en ambulatoire signée.

N'apportez aucun objet de valeur (chéquier, carte bleue...)

Vous pouvez venir seule ou accompagnée à l'hôpital.

***IL EST TRÈS IMPORTANT DE RESPECTER L'HEURE DE VOTRE CONVOCATION.
Si vous avez un problème, merci de prévenir au 01 42 17 76 88.
Tout retard est susceptible d'entraîner l'annulation de votre intervention.***

Votre arrivée en hôpital de jour

L'entrée la plus proche du bâtiment est celle située 83 boulevard de l'Hôpital 75013. Il n'est pas possible de stationner dans l'enceinte de l'hôpital, de plus vous ne pourrez pas repartir au volant d'un véhicule après l'opération. Le bon d'accès que vous trouverez dans votre passeport vous permettra de rentrer dans l'hôpital pour un dépôt minute.

Vous devez vous présenter au Rez-de-chaussée du pavillon Siredey où vous serez accueilli par une infirmière. Elle vérifiera que toutes les consignes ont été respectées. Dans le cas contraire, votre intervention pourra être annulée.

Signalez, à l'infirmière qui vous accueillera, tout changement éventuel de votre état de santé ou nouveau médicament prescrit depuis la consultation d'anesthésie.

Le personnel vous mettra en tenue pour le bloc opératoire. Vous devrez enlever vos lunettes, lentilles de contact, prothèses auditives et votre appareil dentaire (sauf avis contraire du médecin anesthésiste). En fonction de votre intervention une voie veineuse peut être posée en pré opératoire par l'infirmière de l'UCA.

Au bloc opératoire et au réveil

Au bloc opératoire, le médecin ou l'infirmière vous posera une perfusion et mettra les appareils de surveillance (brassard à tension, capuchon sur le bout doigt pour vérifier votre taux d'oxygène dans le sang et des électrodes autocollantes pour surveiller votre cœur). Le médecin anesthésiste réalisera votre anesthésie générale ou locorégionale pour que l'intervention puisse se faire.

Après l'intervention, en fonction du type d'anesthésie, vous serez conduit en salle de surveillance post interventionnelle. Cette étape permet de contrôler votre réveil et de redonner des produits contre la douleur si besoin. Une fois que vous serez réveillé et que vous n'aurez plus mal, vous retournerez dans la structure de chirurgie ambulatoire. Dans le cadre d'une anesthésie locale vous serez reconduit par un brancardier directement en post opératoire.

À votre retour dans l'unité de chirurgie ambulatoire

L'infirmière s'assurera que la douleur est bien contrôlée puis vous serez levé. Le personnel vous demandera de vous habiller seul pour juger de votre récupération après l'anesthésie. Une collation vous sera servie. Après accord du chirurgien, vous pourrez sortir mais pas seul. Une personne doit venir vous chercher avant 18h.

Attention, une hospitalisation ne peut être exclue si elle est jugée nécessaire par le médecin anesthésiste et/ou le chirurgien.

À votre sortie de l'unité de chirurgie ambulatoire

Le personnel vous remettra :

- un arrêt de travail s'il est nécessaire,
- une ordonnance de soins locaux en fonction des prescriptions du chirurgien,
- le compte-rendu d'hospitalisation, le compte-rendu opératoire et d'anesthésie,
- ainsi qu'un rendez-vous post-opératoire avec votre chirurgien.

Consignes à respecter après l'intervention

Vous ne devez pas rester seule chez vous la nuit qui suit l'intervention.

Pendant les 12 heures qui suivent l'anesthésie, votre vigilance peut être abaissée : ne conduisez pas de véhicule, n'utilisez pas d'appareil potentiellement dangereux, ne prenez pas de décision importante.

Vous pouvez boire et manger mais ne prenez pas d'alcool pendant les 48 premières heures. Pensez à prendre les médicaments contre la douleur prescrits à la consultation d'anesthésie.

Le lendemain de l'intervention l'infirmière de l'UCA vous appellera pour prendre de vos nouvelles et signaler si besoin au médecin tout type de problème lié à votre intervention.

EN CAS DE PROBLÈMES MÉDICAL LIÉ À LA CHIRURGIE

Avant 18h

- Ambulatoire

☎ 01 42 17 76 88

- Chirurgie gynécologique cancérologique et mammaire

☎ 01 42 17 81 33 / 01 42 17 81 03

Après 18h et week end

☎ 01 42 17 77 42

Différentes étapes indispensables

pour votre prise en charge le jour de l'intervention

- Lecture du livret d'accueil dans sa totalité
- Pré-admission faite avant la consultation d'anesthésie
- Consultation d'anesthésie faite
- Préparation du retour à domicile organisé
*achat des médicaments contre la douleur,
attelles éventuelles, accompagnant...*
- Confirmation heure et date de l'opération (J-1)
- Douches préopératoires faites
- Respect des règles de jeûne
*nourriture solide 6 heures avant,
boissons claires 2 heures avant l'heure prévue de la chirurgie*
- Derniers examens, bilan radiologique et/ou consultation spécialisées
demandés à apporter le jour de l'intervention
- Feuille de consentement remise à la consultation d'anesthésie signée